Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20140127-VD20140127-008-DE

Date de télétransmission : 29/01/2014 Date de réception préfecture : 29/01/2014

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 janvier 2014



#### MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

# OBJET DE LA DELIBERATION

Passage Darcy - Fermeture de l'accès rue de la Poste - Convention à conclure entre la Ville et le syndicat de copropriété « passage Darcy »

Madame Koenders au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le syndicat de copropriété « passage Darcy » est propriétaire d'une partie d'un passage piéton, d'accès public, dénommé « passage Darcy » .

Face à des nuisances rencontrées de façon récurrente dans ce passage en matière de salubrité publique et de sécurité, et dans le cadre des pouvoirs de police du maire, il est proposé de prendre des mesures pour réduire l'accès à la partie côté rue de la Poste du passage Darcy, en accompagnement de l'opération d'amélioration portée par le syndicat de copropriété.

Ces mesures se traduiront notamment par des travaux de fermeture de l'accès à cette partie du passage Darcy que la Ville réalisera en partie, pour un montant estimé à 12 000 € TTC.

8

Au regard de l'intérêt commun de la Ville et du syndicat de copropriété « passage Darcy » à préserver ce passage, la maîtrise d'œuvre des travaux pris en charge par la Ville sera assurée à titre gratuit par les services techniques municipaux.

Afin de définir précisément la nature des travaux, les modalités d'entretien, et de maintien du dispositif de fermeture du passage, la passation d'une convention entre la Ville et le syndicat de copropriété « passage Darcy » est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 donner votre accord à la participation de la Ville au financement des travaux de fermeture de l'accès rue de la Poste du passage Darcy ainsi qu'à la prise en charge de la part de maîtrise d'œuvre assurée par la Ville ;
- 2 approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et le syndicat de copropriété « passage Darcy », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

### Rapport adopté à la majorité:

**Pour: 53** 

Ne participe pas au vote: 1